



Qu'est ce que le RGPD ? Dois-je me conformer au RGPD ?
Pourquoi m'investir dans ce projet ? Quels sont les risques ?
Comment procéder ? Par quoi commencer ?

**Consulter notre check-list RGPD pour vous aider dans votre
mise en conformité !**

Qu'est ce que le RGPD ?

❖ Le règlement s'applique de manière uniforme à l'ensemble des pays membres de l'UE, sans transposition et ce à compter **25 mai 2018**

❖ Le RGPD renforcer la responsabilité des acteurs

✓ **Principe d'accountability**

Mesures techniques et organisationnelles à mettre en place au sein de sa structure conformément au règlement et prouver que ces mesures sont respectées

✓ **Privacy by design**

Protection des données dès la conception

✓ **Privacy by default**

Garantir par défaut le plus haut niveau possible de protection des données

❖ Permettre aux individus de maîtriser leurs données à caractère personnel

Suis-je concerné par le RGPD ?

- Votre entreprise met-elle en œuvre un ou des traitement(s) de données à caractère personnel ?
- Votre entreprise a-t-elle un lien géographique avec l'UE ?



Qu'est ce qu'un traitement de données à caractère personnel ?

- Qu'est ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Toute information concernant une personne physique qu'elle soit identifiée ou identifiables de manière directe ou indirecte

Coordonnées, adresse IP, données de localisation, habitude de vie

- Qu'est ce qu'un traitement de données à caractère personnel ?

Peu importe que le traitement soit automatisé ou non

Les données doivent être traitées : conservées, enregistrées, collectées, diffusées,et contenues ou appelées à figurer dans un fichier

Mon entreprise a-t-elle un lien géographique avec l'UE ?

- ❑ Si votre entreprise dispose d'un établissement dans l'UE, vous êtes concernés par le RGPD même si le traitement est réalisé hors UE ?

Ex: une entreprise en France traite des données de résidents hors UE est concernée

- ❑ Si votre entreprise propose des biens et services à des personnes se trouvant dans l'UE ou que vous réalisez un suivi du comportement des personnes se trouvant dans l'UE

Respecter les droits des mes clients

Eviter les sanctions pénales et financières

Pourquoi m'investir dans cette mise en conformité ?

Revoir les circuits d'information et éviter une fuite de donnée

Montrer que mon entreprise à une culture autour de la données personnelles

Protéger ma réputation et éviter la publicité d'une sanction



Par où commencer ?

- Désigner un pilote motivé ?
- Former afin de sensibiliser ses salariés aux données à caractère personnel
- S'entretenir avec chaque service pour cartographier les traitements
- Lister chaque traitement dans un registre
- Etablir un diagnostic et la liste des priorités à mettre en œuvre en fonction d'un calendrier
- Rédiger les documents nécessaires à la conformité

Le pilote doit il être un délégué à la protection des données (DPO) ?

Le DPO est obligatoire

- Pour les organismes publics
- Pour les entreprises dont l'activité de base amène à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle ou à traiter à grande échelle des données dites sensibles

Le DPO peut être externe ou interne à mon entreprise

Sensibiliser vos salariés au respect du RGPD et faire émerger les différents traitements

- ❑ Instaurer des réflexes au sein de chaque service et une culture d'entreprise de la gestion de la données personnelles
- ❑ Etablir un questionnaire afin de cartographier les traitements au sein de chaque service
- ❑ Etablir un registre des différents traitements



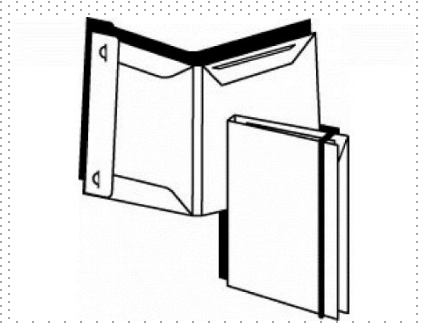
Vérifier dans votre diagnostic...

- La validité du motif légitime du traitement
- Le respect de la minimisation des données collectées
- Les mentions d'information de la personne sont conformes
- La durée de conservation des données
- La sécurité des données
- La conformité des transferts des données
- La validité des documents contractuels : relation avec le sous-traitant, relation avec vos salariés
- La validité de vos mentions légales sur votre site Internet

...et proposer des actions, par ordre de priorité, permettant d'améliorer vos pratiques

Vos documents RGPD à portée de main...

- Le registre mis à jour cartographiant tous les traitements
- Les preuves du recueil de consentement
- Les justificatifs de traitement en matière d'exercice des droits
- Les justificatifs de traitement en cas de violation des données
- Les contrats avec vos prestataires, clients et salariées revus et conformes RGPD
- Les mentions d'information lors de la collecte
- Les documents en cas de transferts de données
- L'analyse d'impact lorsqu'est obligatoire





A vous de jouer maintenant !

Notre équipe de spécialistes reste à vos côtés.

Vous pouvez nous contacter au
01.42.02.01.35 - ikris@elokia-avocats.fr